Bourgogne
Conseil régional

Président
Sénateur de la Côte-d'Or

Mesdames et Messieurs les agents
du conseil régional de Bourgogne

Objet : Fusion Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon, le 22 décembre 2014.

Madame, Monsieur,

Je me suis adressé à vous en juin dernier pour vous présenter la démarche volontariste de rapprochement des régions Bourgogne et Franche-Comté que Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional de Franche-Comté, et moi-même avons initiée dans la perspective de la réforme territoriale. Dans ce cadre, nous avons engagé 27 projets de coopération pour le rapprochement de nos structures et la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Le vote de la loi relative à la délimitation des régions et aux élections régionales, le 17 décembre 2014, confirme la naissance de la grande région Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2016. Par ailleurs, le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) vient d'être présenté au Sénat. Ce deuxième volet de la réforme territoriale redessine le paysage des compétences entre les collectivités locales et aura des conséquences sur notre institution.

Aussi, **nous devons nous mettre en ordre de marche pour préfigurer cette grande région dès le début 2015.** Nous sommes conscients que la fusion ne se fera pas en un an. Néanmoins, au cours des mois à venir, nous collaborerons beaucoup plus étroitement avec la Franche-Comté pour permettre à la nouvelle collectivité de fonctionner correctement et d'assurer ainsi la continuité du service public régional. En outre, il importe que le nouvel exécutif, issu des élections régionales de décembre 2015, puisse travailler dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, nous nous sommes accordés avec la Franche-Comté, le 11 décembre 2014, sur une gouvernance politique et technique à déployer en 2015 pour préparer cette fusion. Elle fait l'objet d'une communication commune aux deux assemblées régionales, le 18 décembre 2014 en Franche-Comté et le 13 janvier 2015 en Bourgogne.

Conseil régional de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 33 00 - Fax : 03 80 44 33 30
www.cr-bourgogne.fr

Trois instances composent la gouvernance politique :

La conférence des présidents constitue l'organe d'orientation, de décision et de suivi des projets. Elle fixe mensuellement le calendrier, l'animation politique externe et interne, et la communication sur la démarche. Elle est composée des présidents des exécutifs régionaux, de trois vice-présidents désignés par leur président, des directeurs de cabinet, des directeurs généraux des services, des directeurs de la communication et éventuellement de membres invités en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.

La commission mixte Bourgogne-Franche-Comté regroupe à parité des élus régionaux des deux régions représentant les groupes politiques. Elle suivra les travaux relatifs à la préfiguration de la grande région, en amont des communications et délibérations soumises aux assemblées plénières et dans la continuité des orientations définies par la conférence des présidents.

La conférence des territoires commune à la Bourgogne et à la Franche-Comté permet d'informer et d'associer les exécutifs et les élus infra-régionaux : départements, intercommunalités et communes.

Parallèlement, un pilotage technique, en mode projet, se met en place, sous l'autorité des deux directeurs généraux des services (DGS), qui piloteront deux grands chantiers :

- la convergence des ressources, coordonnée par le DGS de Bourgogne,

- la convergence des politiques publiques, coordonnée par le DGS de Franche-Comté.

Dans le cadre de ces chantiers, chaque DGS aura autorité fonctionnelle sur les services des deux régions, dans le respect des organisations en place. Les deux DGS rendront compte de leurs travaux à la conférence des présidents.

Un dispositif spécifique d'information sera mis en place à destination du personnel des deux régions. Aucune mobilité géographique ne sera imposée.

Vos représentants syndicaux seront associés au projet. À ce titre, un comité technique dédié à cette nouvelle gouvernance de préfiguration se réunira mi-janvier 2015.

Je vous invite à prendre connaissance de l'intégralité de la communication commune sur l'intranet Bourgogne+.

Je m'engage à vous informer régulièrement tout au long de la démarche.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

François PATRIAT